

## Protections :

- Site classé (219)
- Site inscrit (307)
- ★ Opération Grand Site (4)
- ⌊ Site Unesco (8)

Afin d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général, la loi permet deux niveaux de protections :

- le **classement** est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager, doit être rigoureusement préservé.

- l'**inscription** est proposée pour des sites moins sensibles, ou plus humanisés, ou pour protéger les abords ou exclusions des sites classés, qui présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de près.

## Les Opérations Grands Sites

promouvent la bonne conservation et la mise en valeur des sites naturels classés de grande notoriété et de très forte fréquentation, et se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc...

Un **site UNESCO** désigne un bien culturel et/ou naturel faisant partie du patrimoine commun de l'humanité en raison de sa valeur universelle exceptionnelle.

  Site en cours de classement



En savoir plus

